

Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: dispositifs de remorquage et de marche arrière (abrog. directive 79/533/CEE). Codification

2007/0117(COD) - 13/07/2009 - Acte final

OBJECTIF: codification de la directive 79/533/CEE relative aux dispositifs de remorquage et de marche arrière des tracteurs agricoles ou forestiers à roues.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2009/58/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux dispositifs de remorquage et de marche arrière des tracteurs agricoles ou forestiers à roues (version codifiée).

CONTENU : la présente directive vise à codifier la directive 79/533/CEE du Conseil du 17 mai 1979 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux dispositifs de remorquage et de marche arrière des tracteurs agricoles ou forestiers à roues. La nouvelle directive se substitue aux divers actes qui y sont incorporés; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 19/08/2009.

APPLICATION : à partir du 01/01/2010.